



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Déclaration de Projet entraînant mise en compatibilité du PLU - Projet de centre aquatique.
Secteur des Granges sur la commune de Menneval (27).

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Intercom Bernay Terres de Normandie

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Guénolé TREGUER - Directeur Départemental de la SHEMA (Mandataire de
l'INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE)

RCS / SIRET

2 0 0 0 6 6 4 1 3 0 0 0 1 0

Forme juridique

Communauté de communes

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41.a - Aires de stationnement ouvertes au public, de 50 unités et plus.	Aire de stationnement de 150 places.
44.d - Equipements sportifs, culturels ou de loisirs et aménagements associés.	Centre aquatique permettant d'approcher 180 000 entrées par an et 750 baigneurs en Fréquence Maximale Instantanée.
Autre : Mise en compatibilité du PLU dans le cadre d'une Déclaration de Projet	Déclaration de Projet valant mise en compatibilité du PLU de Menneval.
	Autres : IOTA "loi sur l'eau" - déjà autorisé à ce jour sur la zone.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Dans le cadre de sa politique d'aménagement du territoire, l'Intercom Bernay Terres de Normandie, en partenariat avec la commune de Menneval, souhaite réserver un secteur d'environ 4,90 ha, dans le document d'urbanisme de Menneval, pour implanter des activités présentant un intérêt communautaire.

La collectivité envisage notamment d'y installer un centre aqualudique ainsi qu'une aire multimodale relais.

La zone est à ce jour zonée en 1AUz au document d'urbanisme avec un règlement qui n'autorise pas la mise en oeuvre "d'aires de jeu et de sport ouvertes au public" ainsi que « les constructions à usage d'équipements collectifs ». La Déclaration de Projet vise donc à permettre la mise en compatibilité du PLU et le classement des terrains concernés par le projet dans un nouveau zonage du PLU "1AUL - Zone destinée à accueillir des équipements d'intérêt public ou collectif (équipements sportifs, de transports, de loisirs, médicaux, socio-éducatifs, culturels) ainsi qu'aux activités qui leurs sont liées".

Le projet de centre aquatique ainsi que ses abords font l'objet d'un concours d'architectes qui vient d'être lancé parallèlement par la collectivité.

Aucune démolition n'est envisagée dans le cadre du projet.

4.2 Objectifs du projet

Les principales motivations du projet prévu au sein de cette zone sont :

- Répondre à l'urgence de créer un centre aquatique sur l'intercommunalité : Au vu de la vétusté de la piscine actuelle qui pourrait conduire à sa fermeture proche et de son sous-dimensionnement, la collectivité a acté la création d'un nouveau centre aquatique qui proposera une offre mieux adaptée aux besoins de la population du territoire (loisirs, scolaires, associations, ...). Ce centre aquatique disposera d'une aire de stationnements de 150 places.
- Répondre aux enjeux des mobilités du territoire : La collectivité souhaite apporter des réponses concrètes aux enjeux identifiés sur le territoire en prévoyant des aménagements qui rentrent en pleine cohérence avec l'équipement aquatique : Aire multimodale (aire de covoiturage de 20 places, arrêt transport collectif urbain, ...) + Infrastructures spécifiques aux modes actifs (abris vélos, ...).
- Ancrer le projet dans un aménagement durable : Réaliser un complexe aquatique ainsi que des aménagements périphériques visant des performances sur les consommations énergétiques et d'eau en adéquation avec les attentes actuelles et en cohérence avec les ambitions déjà actées sur le territoire (Territoire 100% énergies renouvelables) + Mettre en oeuvre concrètement des actions pour réduire l'autosolisme + Créer un espace urbain qualitatif aussi bien au sein de la zone que depuis sa périphérie (trame verte et bleue, gestion des eaux pluviales, lancement d'un concours d'architectes, ...).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

A ce stade, outre la procédure liée à la mise en compatibilité du PLU qui fera l'objet d'une enquête publique, les différentes phases de travaux pressenties sont les suivantes :

Phase n°1 : Travaux de viabilisation de la zone avec les aménagements des espaces publics : ouvrages hydrauliques conformément au dossier loi sur l'eau en vigueur, voirie de desserte et cheminements doux, aménagements paysagés, prolongement des réseaux existants, réalisation de l'aire multimodale.

Phase n°2 : Travaux de construction du centre aquatique : Construction des bâtiments et de leurs abords, y compris une aire de stationnements, des aménagements extérieurs, du mobiliers urbains, un ouvrage hydraulique à la parcelle et la végétalisation incluant des plantations.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

A ce stade, dans sa phase d'exploitation, le projet concerne :

Espace public :

- Fréquentation de la zone liée aux équipements d'intérêts collectifs et notamment l'aire multimodale. Le cadencement du bus urbain est aménagé à se densifier lorsque le centre aquatique sera fonctionnel.
- L'entretien des espaces végétalisés et hydrauliques .

Centre aquatique :

- Fréquentation du site sur une amplitude d'ouverture sur l'année estimée, à ce stade, à environ 3500 heures par an avec trois périodes de fonctionnement différenciées : période scolaire ; petites vacances et grandes vacances.
- Maintenance et entretien des ouvrages (bassins piscines, vestiaires, douches, espaces verts périphériques dont les ouvrages hydrauliques, ...) ; vidange annuelle de chaque bassin.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Déclaration de Projet valant mise en compatibilité du PLU avec enquête publique,
- Permis de construire pour le projet de centre aquatique suite au concours d'architecture.

Remarque : Le site a déjà fait l'objet d'un dossier "loi sur l'eau" autorisé.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie totale : environ 4,90	hectares
Nombre de places de stationnement VL - centre quatique : 150 au total	unité
Nombre de places de stationnement VL - aire de covoiturage : 20 au total	unité
Surface de plancher maximale : < 10 000	m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Secteur des Granges

Commune de Menneval

Coordonnées géographiques¹

Long. 00° 35' 40" E Lat. 49° 06' 18" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cf. rapport annexé au formulaire.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPBE du réseau routier départemental de l'Eure. Le site n'est pas concerné par ce plan.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Conformément à la réglementation en vigueur (critères pédologique et floristique), une étude spécifique sur la délimitation des zones humides a été réalisée dans le cadre des études préliminaires sur le site. Aucune zone humide n'est présente dans l'emprise du projet.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se trouve pas concerné par un zonage réglementaire lié aux risques.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Selon la base BASOL-BASIAS, aucun site n'est inventorié sur la zone ainsi qu'en sa périphérie proche.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone d'étude a déjà fait l'objet d'un dossier loi sur l'eau : Protection 20 ans et débit de 2 l/s/ha ainsi qu'une gestion alternative (noues et gestion à la parcelle). Aussi, vis-à-vis du centre aquatique, celui-ci vise à remplacer une piscine existante qui est vétuste. Des objectifs sur les économies d'eau sont dès à présents demandés lors du concours d'architectes. Il s'agit d'un critère de sélection du futur maître d'oeuvre : réutilisation, équipements sanitaires hydroéconomiques, ...
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cf rapport annexé au présent formulaire. Le projet est localisé à environ 1,40km du site "Risle, Guiel, Charentonne" et est séparé par l'aire agglomérée de Bernay qui forme une forte coupure écologique. Aussi, le site est occupé par une parcelle post-culturelle qui ne présente pas d'enjeu significatif vis-à-vis de la biodiversité.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet sera raccordé au réseau d'eau potable de la commune. Une étude de sécurisation de l'alimentation en eau potable est en cours de réalisation (modélisation du réseau en fonction des besoins, ...). On rappellera que des objectifs sur la limitation des consommations d'eau sont exigés dans le cadre du concours d'architectures en cours : " il est demandé aux concepteurs de définir un objectif de consommation d'eau global. Cette consommation s"entend en consommation réelle (réaliste et non théorique) et sur l"ensemble des consommations du projet."
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La viabilisation de la zone va nécessiter de réaliser des terrassements. Même si les cubatures ne sont pas connues à ce stade, il est clairement affiché un objectif de réemployer au maximum les déblais sur la zone notamment avec la mise en oeuvre d'un merlon paysagé sur la frange Sud du site (coulée verte arborée à l'interface avec les habitations riveraines au Sud du site).
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La viabilisation de la zone induit l'apport de matériaux usuellement utilisés pour la mise en oeuvre des voiries, Ceux-ci proviendront principalement de carrière locale.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au vu des diagnostics écologiques réalisés sur le site (expertises faune-flore et zones humides - cf. document joint), il n'est pas attendu d'impact significatif sur la biodiversité. En effet, le site est occupé par une grande parcelle culturale monospécifique et les arbres existants implantés en frange Sud de la zone ne seront pas impactés. Le projet intègre une coulée verte au Sud, des haies en limites Nord et Est ainsi qu'un traitement paysagé en frange Ouest ce qui doit permettre de préserver au mieux la biodiversité en place.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est localisé sur une zone à ce jour occupée par une parcelle agricole en culture. Il est à noter que la collectivité est propriétaire du site et qu'il s'agit d'une occupation agricole précaire dans l'attente de la réalisation du projet. La zone ne fait d'ailleurs plus partie du registre parcellaire agricole en 2021.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet va engendrer de nouveaux flux sur la RD834 située en frange Ouest du site. Il est à noter que le gabarit de cette RD ainsi que son giratoire existant, qui dispose d'une attente pour desservir la zone, présentent un gabarit suffisant pour assurer une bonne desserte de la zone. Aussi, le projet intègre des équipements favorables à la limitation de l'autosolisme (aire multimodale, cheminements doux, ...).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le centre aquatique ainsi que les flux routiers liés à la future occupation sont sources de bruit. Le projet intègre un traitement paysagé plus épais sur sa frange Sud (merlon) afin d'éloigner les sources de bruits des habitations les plus proches. Aussi, dans le cadre du concours d'architecture en cours, il a été demandé d'intégrer la présence d'habitations à proximité (chantier & projet) et il s'agira d'un critère sélectif pour le choix du futur maître d'oeuvre.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune source de vibration notable n'est attendue sur le projet. Quelques vibrations pourront être ressenties durant la phase de viabilisation ou de constructions cependant, celles-ci resteront temporaires.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La mise en oeuvre d'un réseau de candélabres sera réalisée pour sécuriser le site et le centre aqualudique sera éclairé aux horaires d'ouverture. Il est envisagé la mise en oeuvre de matériaux performants et ciblés sur les espaces devant être éclairés. Il n'est pas envisagé d'implanter d'émissions lumineuses en frange Sud du site, dans la future coulée verte.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les rejets dans l'air seront principalement dû au trafic routier ainsi qu'au système de chauffage. Dans le cadre du concours d'architecture en cours, les critères consommation énergétique et rejet dans l'air seront déterminants pour le choix du futur maître d'oeuvre. Il est attendu des dispositifs performants pour le système de production et de distribution d'eau chaude ainsi que pour le chauffage.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Rejets liés aux eaux pluviales ainsi qu'aux eaux usées. La gestion des eaux pluviales du site est encadrée par un dossier loi sur l'eau. Pour le centre aquatique, des vidanges de bassins seront effectuées une fois par an de façon échelonnées et préférentiellement en dehors des périodes d'orages pour permettre l'évacuation des eaux au réseau sans saturation de ce dernier - après dispositif de déchloramineur agréé par l'ARS. Les eaux seront rejetées, après traitement (bassin ou station dépuration), vers la Charentonne.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les effluents attendus concernent principalement des effluents domestiques (douches, toilettes, ...) qui seront envoyés vers la station d'épuration qui dispose d'une capacité résiduaire suffisante pour recevoir le projet (capacité nominale de 20000 EH pour une charge maximale de 13563 EH en 2020). Evaluation de la charge supplémentaire liée au projet estimée : ~ 300 Eq/Hab (base utilisée : 0,30 x Fréquentation Maximale majorée à la centaine supérieure pour tenir compte des incertitudes).
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pour le centre aquatique, un cheminement adapté spécifique pour les produits dangereux (produits de traitement d'eau, etc) sera mis en oeuvre dans le respect de la réglementation en vigueur. Des dispositions satisfaisantes seront prises pour que les zones livraisons et de déchets possèdent des accès clairement différenciés permettant un cheminement spécifique sur la parcelle (par rapport aux autres flux). Des zones de tri seront mis en oeuvre pour les déchets courants.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'occupation agricole précaire actuelle ne pourra plus être exercée après la viabilisation de la zone.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Cf. rapport joint.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet a pour objectif d'assurer une bonne intégration des aménagements en tenant compte des tissus environnants, il s'inscrit dans une démarche de développement durable. Cet aménagement nous semble d'ores et déjà présenter des impacts maîtrisés sur l'environnement : gestion des eaux pluviales, trame verte et bleue dont une coulée verte en frange Sud du site, actions fortes pour améliorer les mobilités tous modes confondus, exigences en matière de performances énergétiques et de consommations d'eau.

Aussi, la mise en oeuvre d'un nouveau centre aquatique présente un caractère d'urgence pour le territoire afin de remplacer la piscine actuelle pour la population du territoire.

Au regard de ces caractéristiques, nous pensons que le projet peut être dispensé d'une étude d'impact

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Un rapport est joint au présent formulaire.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Caen

le,

15/11/2022

Signature

Au nom et pour le compte
de l'intercom Bernay
Terres de Normandie

SHEMA

S.A. d'Economie Mixte au capital de 15 357 656 €
Bureaux : Les Rives de l'Orne - 15, avenue Pierre Mendès France
Correspondance : BP 53060 - 14018 CAEN Cedex 2
Tel. 02 31 46 91 40 - Fax 02 31 46 91 41
Siret 352 823 611 00053 - APE 7112 B